



FORMATION PSE 1

Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

Public concerné

Tout public à partir 16 ans (pour mineur, muni d'une autorisation parentale)
Prérequis : Aucun

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur la plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Renseignements pratiques

Durée : 35 heures (5 jours)
Participants : 6 à 18 stagiaires
Certificat : Certificat de compétences P.S.E.1
Actualisation : Obligatoire tous les ans

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

L'apprenant doit être capable de :

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
 - Victime d'un saignement abondant ;
 - Ayant perdu connaissance ;
 - En arrêt cardiaque ;
 - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
 - Présentant un malaise ;
 - Présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret P.S.E.1

Mise en situation : 16 h

Réponses aux questions, clôture formation

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

7 rue André Boulle – 41000 BLOIS
Tél : 02 46 92 96 90 - internet : www.udsp41.fr

N° agrément FNSPF : PSC1-1101P75 – PSE1-1808A14

Formation éligible au compte formation
Code RS : RS5719

Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41
Ne vaut pas agrément de l'Etat

V.2 – JANVIER 2026